

Pour un ministère des forêts et du bois

Par Michel Lagarde

Docteur d'Etat en Droit
Maître de Conférences
à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Avocat à la Cour
Ancien Professeur de législation
forestière à l'ENGREF

<http://www.droitforestier.com>

<http://www.impots-forets.com>

En 1984, dans notre thèse sur le régime forestier, qui faisait la synthèse des œuvres d'Edouard Meaume et de Charles Guyot, et l'analyse de la codification de 1979, nous avons déjà noté l'absence d'un ministère forestier.

Nous relevions que jamais la France n'a eu un tel ministère, la forêt ayant relevé du ministère des finances, ou d'autres ministères comme l'agriculture, et plus récemment aussi de l'environnement.

Au début du XX^{ème} siècle, un directeur de l'Ecole Forestière, Charles Guyot, lors d'un congrès à Bordeaux, exprimait ses regrets de voir la dégradation de la protection juridique des forêts.

Au cours du XX^{ème} siècle, l'ancienne administration des Eaux et Forêts a été démantelée. Pour l'ONF, la phrase de Camille Vigouroux en préface à son *Commentaire*, sur l'avenir de cette réforme semble soixante ans après, fondée.

Les prérogatives judiciaires des Eaux et Forêts ont été également réduites et le droit pénal forestier avec, à la fin du XX^{ème} siècle. L'Ecole forestière, et le personnel forestier de haut rang ont été fusionnés, fondus dans la matrice d'autres corps et administrations, sous motif fallacieux d'indigence financière de l'Etat.

Il reste encore un Code forestier, méconnu, mal connu, ignoré, vestige illustre d'un passé autrement plus fort et puissant au service de la forêt. Mais jusqu'à quand ? L'indifférence tue aussi.

La grande forêt privée, et les représentants des forêts communales, sont toujours là, au service naturels de leurs intérêts respectifs, et de leurs réseaux, mais hélas limités.

On serait tenté d'écrire, dans l'ombre nationale.

Car il y a bien des sujets d'actualité pressante, en pleine lumière.

Justement, toute lumière fait de l'ombre, et quand on fait disparaître un régime bi-séculaire de protection des forêts de l'Etat, cela ne se révèle qu'au grand jour de la polémique médiatique touchant un ministre du budget.

En ce début du XXI^{ème} siècle, en France, on ne peut que constater un *déficit d'image publique* de la forêt. Le temps est loin, ou l'ensemble des presses régionales se levait avec leurs lecteurs contre un projet de vente des forêts de l'Etat !

La forêt est laissée aux forestiers, lesquels ont des objectifs corporatifs limités face aux lobbies en tout genre. Notre métier nous fait rencontrer localement dans tous les pays de France, des affaires où la forêt succombe contre d'autres intérêts, la construction, les carrières

Or, disons le, la forêt nous paraît *la grande muette nationale*.

Dans la presse nationale non forestière, il est plus question des forêts lointaines, étrangères, que de nos forêts. Il est rare d'y voir un article sur ce sujet.

Serait-ce que la forêt est d'intérêt mineur ? Tous les forestiers savent que la forêt a un triple rôle, économique, social et environnemental. Sans parler d'autres aspects comme la chasse forestière. Elle est même déclarée d'intérêt national (par le code).

Bien des citoyens apprennent dès l'école le rôle majeur de la production de l'oxygène dont nous vivons. Et pour ce qui est du stockage du carbone, il a été très médiatique voici peu.

Au niveau international, inutile de rappeler le poids de la forêt (et de ses habitants) dans les discussions, les rapports, les congrès. Jamais la forêt n'a été aussi peu ignorée du discours entre les nations.

L'Union Européenne elle-même a pris un règlement bois (RBUE) pour moraliser le marché des bois importés sur le marché intérieur. Elle est la seule organisation politique à l'avoir fait et cela fait sourire certains experts de mondes lointains.

Car non seulement en France ou sans doute en UE, la forêt manque d'appuis et de force, mais au niveau international, le pillage et le mépris des droits de l'homme sont trop souvent dénoncés en vain. Il serait vrai que les organisations mafieuses ou terroristes contrôlent aussi une partie du marché du bois, qui est le troisième pôle international des échanges financiers, après le pétrole et l'acier.

Alors pour paraphraser M. Jean de la Fontaine, dans le bucheron et la mort, « *en est-il un plus pauvre en la machine ronde* » ? Oui, vraiment, triste forêt ! Nationale et internationale.

On nous parle ces jours-ci des particules fines et ultrafines, etc. On n'en finit pas d'engranger les cancéreux dans nos hôpitaux, à une ampleur d'épidémie.

N'est-il pas temps de réagir ? De perdre quelques mauvaises habitudes bi-séculaires ? D'avoir un ministère des forêts et du bois, chargé de la forêt, de la faune et de la flore inhérente, couvrant tous les rôles joués par la forêt, y compris sanitaire ? Même si certains pays ou Province s'y sont déjà lancés, dont le Québec, la France pourrait lui donner une coloration particulière, singulière.

Cela permettrait de défendre enfin les intérêts forestiers en France, qui doivent être compris comme ceux de tous les citoyens, pas seulement de corporations forestières, y compris sous l'angle santé.

Cela permettrait aussi de mener une action internationale ferme et réelle, pour une moralisation de l'exploitation forestière plus encore que le RBUE.

Personne ne sait que la France possède la meilleure ingénierie juridique forestière vraisemblablement du monde, en raison de son histoire et de la centralisation du pouvoir ? Celle du régime forestier, qui doit être compris comme le cœur de toute législation forestière.

Michel Lagarde, Spécialiste français du droit forestier.